**Direction des**  **Achats de la Logistique et de l’Hôtelerie**

Tél. 03 87 55 79 86

CHR Metz-Thionville

Hôpital de Mercy

1, Allée du Château – CS 45001

57085 Metz Cedex 03

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

*(C. C. T. P.)*

Marché de prestations de conseil et de représentation juridiques

pour le GHT LORRAINE NORD

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

*La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée selon les articles R.2123-1-3° et R.2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique*

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 7 janvier 2025 à 12h00**

1. **Contexte**

L’appel d’offre concerne les établissements suivants :

**CHR Metz-Thionville** (établissement support du GHT LORRAINE NORD) :

1 Allée du Château

57085 Metz

**Centre Hospitalier de BRIEY :**

31 Avenue Albert de BRIEY, 54150 BRIEY

**Centre Hospitalier Le Secq de Crépy :**

1, rue de l’Hôpital, 57220 BOULAY

**Etablissement Public Départemental de Santé :**

163, rue de la Meuse, 57680 GORZE

**EHPAD Creutzwald :**

19 rue de la Forêt

57150 Creutzwald

L’appel d’offre ne concerne que le recours aux avocats dans le cadre des dossiers en contentieux hors responsabilité civile. En effet, dans le cadre de la responsabilité civile, l’avocat est désigné par l’assurance du GHT Lorraine Nord, Relyens, et l’intégralité des frais sont pris en charge par l’assurance.

L’appel d’offre doit cibler des avocats nominativement et prévoir une clause de désignation d’un collaborateur en cas d’empêchement de l’avocat titulaire.

Il doit prévoir la condition de répartition des avocats au sein du même domaine d’activité.

Le présent marché est constitué des 10 lots suivants :

* Lot 1 : Droit de la fonction publique hospitalière et des agents publics,
* Lot 2 : Droit des contrats publics,
* Lot 3 : Droit pénal,
* Lot 4 : Droit civil,
* Lot 5 : Droit de l’urbanisme et de l’aménagement,
* Lot 6 : Droit d’Alsace-Moselle,
* Lot 7 : Droit de l’environnement,
* Lot 8 : Droit des autorisations sanitaires et collaboration des établissements de santé publics et privés,
* Lot 9 : droit de la propriété intellectuelle
* Lot 10 : Avocats postulant aux Conseils : CE et Cour de cassation.

Chaque lot est considéré comme un marché différent. Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un lot ou plusieurs lots. Les offres seront examinées lot par lot et ces derniers seront attribués séparément.

Les prestations seront réglées selon les tarifs fixés à l’annexe n° 1 de l’acte d’engagement (BPU), à l’heure ou forfaitaire par dossier.

Ces tarifs seront utilisés pour le jugement des offres.

Le marché sera conclu à compter de sa notification **pour une durée de 24 mois, reconductible 1 fois 24 mois**.

La reconduction est tacite. A l’inverse, en cas de non reconduction, celle-ci est prononcée de manière expresse avec un préavis de 3 mois avant l’échéance considérée.

1. **Prestations attendues par le GHT LORRAINE NORD :**

Le GHT souhaite bénéficier de l’assistance d’un avocat afin d’être conseillé et assisté sur des questions juridiques et représenté en cas de besoin dans les domaines définis selon l’allotissement du marché.

Par conseil, assistance juridique et représentation, le GHT entend tous types de conseils et consultations, de manière physique, téléphonique et dématérialisée, la rédaction d’actes ou de documents divers, la participation à des réunions de travail internes ou externes, sans que cette liste soit exhaustive.

Les prestations de conseil et d’assistance juridique peuvent prendre les formes suivantes (*liste non exhaustive*) :

* Consultation juridique téléphonique simple,
* Consultation juridique écrite simple (constitué d’éléments ou d’information qui s’organisent de manière claire et facile) ou complexe (constitué d’éléments ayant de nombreux rapports entre eux et qui ne sont pas claires ou difficiles à comprendre au premier abord),
* Consultation juridique en urgence,
* Observations sur un projet d’acte ou projet de tous documents juridiques,
* Rédaction d’acte ou de tous documents juridiques,
* Dépôt des actes auprès des organisations afférentes,
* Participation à des réunions de travail,
* Participation à des réunions de négociation et rédaction des actes issus de ces négociations,
* Accompagnement de l’établissement public dans les processus de médiation.

Chaque analyse juridique, quel que soit son niveau, fera référence aux textes de base légale, références jurisprudentielles et/ou doctrinales qui soutiennent le raisonnement, le développement et la position du titulaire.

Le titulaire du marché sera saisi de chaque commande soit téléphoniquement avec confirmation écrite, soit par courriel directement. Il devra alors envoyer une lettre de mission et un devis dans les meilleurs délais, ou au plus tard dans les 3 jours, qui feront l’objet d’une validation par le service de l’établissement l’ayant sollicité. Le devis est signé par le Directeur du service concerné, dans les meilleurs délais, et sera renvoyé par courriel à l’avocat.

* Chaque sollicitation devra préciser la nature des prestations attendues (avis, consultation, validation d’actes, observation ou rédaction d’acte,…) ainsi que le délai d’exécution.

**II.1 Conseil juridique téléphonique**

Le GHT pourra interroger son Conseil par téléphone sur des cas précis et ponctuels ne nécessitant pas des recherches approfondies. Cette consultation consistera à recueillir l’avis de l’avocat au regard du droit et de la jurisprudence applicables.

La demande formulée par téléphone sera complétée par une demande écrite. Un complément d’information pourra être demandé par écrit.

En cas d’indisponibilité de l’avocat, il lui sera demandé de recontacter le GHT dans les meilleurs délais.

**II.2 Conseil juridique écrit**

Le GHT pourra interroger le titulaire sur des situations simples et complexes auxquelles il est confronté. Il sera chargé de proposer le cadre juridique applicable ou d’émettre des observations ou de proposer des correctifs.

L’analyse du titulaire devra souligner les risques juridiques encourus.

Ces consultations impliqueront donc une analyse juridique exhaustive.

En outre, le titulaire sera sollicité pour formuler des observations sur des projets d’actes ou des documents établis par le GHT et/ou la rédaction d’actes ou de documents rédigés pour le GHT.

Pour ce type de consultation, le délai maximums accordé au titulaire sera de 10 jours, sauf urgence.

**II.3 Rédaction d’actes ou de tous documents juridiques**

Le titulaire sera saisi par le GHT afin :

* soit d’émettre des observations sur des documents établis en interne,
* soit de rédiger tout acte (marchés, cahiers des charges, mémoires, protocoles d’accord transactionnel, *liste non exhaustive*,…) dans le cadre de structuration de projet.

En outre, le titulaire pourra être amené à saisir les instances compétentes permettant d’assurer le bon déroulement du projet.

Enfin, le titulaire effectuera pour le compte du GHT toutes les formalités et dépôts auprès des instances compétentes, après avoir obtenu la validation expresse du GHT.

**II.4 Participation à des réunions de travail**

Le titulaire sera sollicité pour participer à des réunions de travail physiques, audio ou en visioconférences, tant avec des interlocuteurs internes que externes au GHT LORRAINE NORD.

Chaque sollicitation définira la prestation à réaliser étant précisé qu’il peut s’agir (*liste non exhaustive*) :

* D’une aide à la définition de la stratégie à adopter,
* De la rédaction d’une note en vue de la préparation à la réunion,
* De la participation du titulaire pour représenter les intérêts du GHT ou mettre en place la stratégie décidée par celle-ci.

**II.5 Accompagnement du GHT LORRAINE NORD dans les processus de médiation**

Le GHT s’inscrit pleinement dans une démarche de résolution amiable des litiges.

Le titulaire sera sollicité pour accompagner le GHT dans l’intégralité du processus de médiation et se chargera, in fine, de la formalisation des protocoles d’accord transactionnel à la demande du GHT permettant la résolution du litige.

.